PLAN MARSHALL 2022

DE L'AUDACE POUR DOPER L'ÉCONOMIE & L'EMPLOI

INTRODUCTION

De nouveaux enjeux … de nouvelles opportunités !

Les Gouvernements ont adopté <u>en première lecture</u> le 11 juillet dernier le Plan Marshall 2022 !

Le Plan Marshall 2022 c'est:

- *Un plan de développement économique de la Wallonie, intégrant la dimension durable, riche en opportunités ;*
- *Un plan qui capitalise sur les acquis et points forts des Plan Marshall et Plan Marshall 2.vert tout en proposant de nouvelles mesures porteuses pour le développement économique (dont l'enseignement et la transition énergétique).*

De nouveaux enjeux … de nouvelles opportunités !

L'environnement, dans lequel la Wallonie se développe, évolue. Notre plan de redéploiement, le Plan Marshall 2.vert, doit donc nécessairement être adapté !

Le Plan Marshall 2022 positionne la Wallonie face aux nouveaux défis que sont :

- *les transferts de compétences ;*
- *la crise économique et financière ;*
- *les décisions européennes qui ont des conséquences sur la discipline budgétaire de nos entités ;*
- *les enjeux démographiques et de santé ;*
- *la crise environnementale et des ressources naturelles.*

Une démarche objectivée

En 2012, le Gouvernement a lancé une vaste réflexion afin de positionner la Wallonie favorablement face à ses nouveaux enjeux :

- **Travaux d'une vingtaine d'experts universitaires** qui ont identifié les thématiques les plus importantes pour soutenir une croissance durable ;
- **Large consultation des forces vives** : au total, 57 instances y ont participé, ainsi que les Parlements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il s'agit d'une démarche innovante qui s'est étalée sur un peu plus d'un an et demi.

Prochaines étapes

Les Gouvernements souhaitent pouvoir vous présenter, dès la première lecture, les mesures du Plan Marshall 2022.

Une deuxième lecture sera adoptée dans le courant de l'automne sur base :

- *Des avis qui sont en train d'être formulés par les administrations, les experts universitaires, ainsi que les partenaires sociaux ;*
- *Du travail de concrétisation des mesures, actuellement mené par les Ministres et leurs administrations.*

L'ambition des Gouvernements est donc de mettre en œuvre certaines mesures sous cette législature. Le reste permettra d'alimenter la réflexion des prochains Gouvernements.

La dynamique Marshall

Pour rappel, depuis le début du 1er Plan Marshall, on comptabilise :

- **46.388** emplois réputés créés ou prévus à terme ;
- **31.165** aides directes aux entreprises ;
- **417.985** formations suivies, dont **66.844** bénéficiaires du Plan Langues ;
- **4.363** écopacks octroyés à des particuliers pour améliorer la performance énergétique de leur habitation ;
- **1.793** chercheurs financés ;
- **1.845 hectares** en termes de projets d'infrastructures (90 sites réhabilités, 13 sites dépollués, 44 parcs d'activités économiques équipés et 7 projets « ports autonomes » finalisés).

Des effets économiques réels … et reconnus !

Une étude récente de la KBC et de la CBC confirme que « *la Wallonie a pu réduire l'écart de prospérité avec la Flandre* », ainsi :

- *« Depuis les années 60, la croissance économique wallonne était constamment inférieure à celle de la Flandre » ;*
- *« Grâce au plan Marshall (I et II), un changement de culture semble s'être opéré dans la politique industrielle wallonne et un rattrapage est clairement amorcé ».*

Des effets économiques réels … et reconnus !

L'étude de KBC-CBC met ainsi en évidence que depuis le lancement du Plan Marshall (I et II) :

- *« l'accent est mis sur le développement de nouveaux secteurs prometteurs » ;*
- *« on assiste à l'émergence de nouveaux pôles de croissance industrielle autour d'axes bien précis » ;*
- *« les investissements dans ces pôles de croissance viennent surtout de grandes entreprises étrangères, notamment dans le secteur ICT et le secteur pharmaceutique, mais également de petites spin-offs » ;*
- *« les dépenses en recherche et développement des entreprises wallonnes ont considérablement augmenté ».*

Continuons !

- Il faut maximiser les effets positifs initiés dans le cadre du Plan Marshall et du Plan Marshall 2.vert ;

- Il faut poursuivre nos efforts pour faire de la Wallonie une des régions la plus compétitive, innovante et créative d'Europe ;

- Il faut agir aujourd'hui, car les enjeux auxquels devra faire face la Wallonie sont déterminants pour son avenir !

Le Plan Marshall 2022 est le projet fédérateur pour les 10 prochaines années, qui complète et prolonge le Plan Marshall 2.vert qui est, et reste, le plan de cette législature.

PLAN MARSHALL 2022

L'OBJECTIF DU PLAN MARSHALL 2022

« Un redéploiement vers une croissance durable, créatrice d'activités et d'emplois de qualité »

Plan Marshall 2022: un cœur et des appuis

- **Des propositions directement et clairement orientées « économie »: le « cœur » de la démarche**
- A l'image des mesures des plans stratégiques 1, 2 et 3 qui soutenaient les mesures du Plan Marshall, les mesures constituant le cœur du plan sont soutenues par des **mesures « en appui »** qui favorisent leur mise en œuvre.

Plan Marshall 2022: un plan structuré …

… autour de deux Lignes de Force :

I. **Une économie compétitive au cœur de la troisième révolution industrielle, dont la transition énergétique ;**

II. **Une éducation et une formation de qualité, orientées vers l'emploi, le développement personnel et collectif.**

Qui tiennent compte des atouts et des défis de la Wallonie.

Plan Marshall 2022

Ce projet fédérateur permettra:

- De proposer un plan d'actions cohérent, clairement orienté vers le développement économique durable de la Wallonie ;
- De capitaliser sur les acquis et la gouvernance de la dynamique Marshall ;
- De répondre aux défis posés à la Wallonie ;
- D'imaginer de nouveaux leviers de développement, en intégrant les compétences qui seront prochainement transférées à la Wallonie ;
- De garantir l'appropriation et la mobilisation de l'ensemble des « forces vives » (partenaires sociaux, administrations, experts universitaires, acteurs économiques et politiques …).

DES EXEMPLES DE MESURES CONCRETES

Travailler avec les partenaire sociaux

Afin de garantir un climat de confiance propice au développement économique et de renforcer le rôle des partenaire sociaux : mettre en place « un Groupe des 10 » pour la Wallonie.

- A l'instar du Groupe des 10 qui constitue le cœur de la négociation interprofessionnelle au niveau fédéral ;
- Emanation du CESW, il regroupera les représentants des partenaires sociaux wallons qui pourront s'appuyer sur les acteurs-clés du monde économique et social ainsi que sur l'expertise du monde universitaire ;
- Le CESW sera chargé de proposer au Gouvernement, sa composition et ses missions, son articulation avec les instances composant actuellement le CESW et propositions de simplification.

Simplifier !

Poursuivre et amplifier les efforts de simplification administrative et accélérer les processus décisionnels :

- Personnaliser les soutiens accordés aux entreprises ;
- Généraliser la mise en place, dans toutes les administrations, d'un fonctionnaire d'information ;
- Amplifier le rôle de facilitateurs de l'ensemble des organismes qui proposent une aide ou un accompagnement aux entreprises ;
- Prévoir une harmonisation des procédures d'octroi et les critères d'éligibilité aux aides ;
- Mettre en place un véritable « test PME/TPE », afin de prendre en compte les effets pour les PME/TPE des textes réglementaires et décrétaux et, tout particulièrement, leurs impacts financiers ;
- Poursuivre nos efforts en matière de réduction des délais de paiement ;
- Développer la mise en œuvre du « principe de confiance ».

Parce que simplifier, c'est aussi soutenir nos entreprises !

Inscrire la transition énergétique dans une stratégie cohérente jusqu'en 2050

La transition énergétique représente une opportunité importante de création d'activités et d'emplois ! La Wallonie devra notamment s'attacher à :

- Définir un plan, fixant les objectifs clairs et nécessaires à la transition énergétique en termes d'énergies renouvelables, d'adaptation des réseaux, d'efficacité énergétique et d'utilisation rationnelle de l'énergie, poursuivi, à moyen et long termes, par la Wallonie ;
- Evaluer et adapter, si besoin, les mécanismes de soutien pour chacune des filières renouvelables et des projets liés à la transition énergétique, afin d'assurer le maintien de la compétitivité des entreprises et la réduction des risques environnementaux ;
- Prendre en compte les opportunités du secteur énergétique, en termes de recherche et d'innovation, afin d'atteindre, en Wallonie, un niveau d'excellence technologique et industriel ;
- Renforcer et pérenniser la 1ère Alliance Emploi-Environnement ;
- Cibler des dispositifs publics sur les ménages bénéficiant des revenus les plus bas et les aider à réaliser des économies d'énergie.

Le tout en garantissant la compétitivité de nos entreprises wallonnes!

Prendre en compte l'enjeu environnemental

Transformer les défis environnementaux en opportunités économiques pour les entreprises :

- Faire du tissu local un potentiel économique, par le soutien aux circuits courts, en promouvant la distribution locale et la production durable des biens et services produits et transformés par les producteurs de nos régions ;
- Mettre en place de nouvelles alliances emploi - environnement.

Soutenir la recherche de demain

Renforcer les programmes de recherche:

- Favoriser le transfert de technologies entre centres, unités de recherche et PME, à travers des appels à projets de type « Cwality » ;
- Soutenir les programmes d'excellence qui permettent de détecter les futurs centres d'excellence en Wallonie ;
- Soutenir les axes stratégiques du FRFS (WISD et WELBIO).

Offrir aux acteurs de la recherche appliquée, des soutiens pertinents :

- Financer WAL-TECH, structure de coordination et de soutien aux Instituts, afin d'assurer et d'accroître la visibilité et le rôle des Instituts tant au niveau régional qu'international ;
- Appuyer l'intégration progressive des centres de recherche au sein des Instituts de recherche ;
- Renforcer les processus de guidances technologiques ;
- Dans le cadre des compétences transférées, mettre en place des Pôles d'attraction technologique (PAT) au niveau régional.

Renforcer le nombre et la disponibilité des chercheurs et du personnel technique

Assurer la disponibilité de chercheurs et de personnel technique afin de préserver et développer le potentiel scientifique :

- Clarifier, améliorer et sensibiliser la carrière du chercheur, ses conditions de travail et son environnement, à travers le renforcement du soutien à la charte européenne du chercheur ;
- Amplifier les expériences de partenariats entre une université, une haute école et une entreprise ou un centre de recherche, portant sur l'échange temporaire de personnels via notamment des co-financements de mobilité transnationale.

Renforcer la politique du logement au regard des perspectives démographiques et économiques

Garantir une offre de logements à des prix acceptables, compte tenu des enjeux démographiques importants :

- Développer un parc résidentiel (rénovation et construction), afin d'en maintenir l'accessibilité aux revenus précaires, modestes et moyens, parallèlement au développement économique de la Wallonie ;
- Envisager le développement de différents mécanismes financiers, afin d'obtenir un effet de levier sur les programmes d'aide à l'acquisition ;
- Déployer une offre de logements locatifs et acquisitifs, en lien avec les perspectives démographiques, qui prendra notamment en compte, l'adaptabilité des logements pour les PMR et les aînés, afin de favoriser prioritairement leur maintien à domicile.

Ces mesures permettront ainsi de soutenir le secteur de la construction et d'en faire un véritable levier de croissance et de développement pour la Wallonie.

Renforcer l'accueil de la petite enfance en prenant en compte les défis démographiques

Créer de nouvelles places dans les services d'accueil de la petite enfance afin de faire de ces services des outils d'appui à la mise à l'emploi :

- Poursuite du plan Cigogne 3, à hauteur de 1.600 places par an, et ce de façon à rencontrer au fur et à mesure les besoins en nouvelles places ;
- Créer de nouvelles places, en priorité là où la croissance démographique est la plus élevée, ainsi qu'en tenant compte de paramètres se rapportant, notamment, aux inégalités subrégionales, en matière de taux de couverture subventionnés et non subventionnés, à la situation professionnelle des parents.

Mobiliser l'enseignement qualifiant et la formation professionnelle

L'enseignement qualifiant et la formation professionnelle sont essentiels pour l'économie wallonne. En ce sens, il est proposé de:

- Renforcer le dispositif de validation de compétences, afin de reconnaître des acquis et de les valoriser dans un parcours de formation, quel qu'il soit ;
- Déterminer les raisons des abandons en cours de formation et développer des mécanismes adéquats, pour en détecter les causes, et tenter d'y remédier ;
- Renforcer les articulations et les synergies en matière de formation, d'enseignement et d'emploi, par une cohérence optimale entre l'offre de formation et les secteurs identifiés comme prioritaires, au niveau des bassins de vie ;
- Renforcer le dispositif d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi ;
- Poursuivre les efforts d'investissement dans les équipements des Centres de compétences et dans les équipements pédagogiques de l'enseignement qualifiant.

Généraliser l'alternance

Donner aux jeunes qui le souhaitent la possibilité d'obtenir leur qualification via l'alternance ou des stages en entreprises:

- Renforcer l'alternance et son développement, de manière à optimiser l'offre de stages et l'accompagnement du jeune ;
- Poursuivre le développement des masters en alternance dans l'enseignement supérieur ;
- Généraliser les stages pour les élèves de l'enseignement qualifiant ;
- S'assurer que les entreprises s'engagent à offrir un nombre de places suffisant. Pour ce faire, un inventaire des dispositifs utilisant la pédagogie de l'alternance sera réalisé et analysé, notamment, au sein des Bassins de vie. Une réflexion sera menée, avec les parties concernées, afin de déterminer les mécanismes les plus adéquats pour stimuler la création de stages ;
- Simplifier les processus d'offre de stages, pour les employeurs.

Renforcer l'apprentissage des langues

Faire en sorte que tous les élèves et les apprenants de la formation professionnelle, acquièrent les bases d'une langue étrangère au moins:

- Aligner le nombre d'heures de cours de langue dans l'enseignement fondamental sur le nombre d'heures dispensées à Bruxelles (3 périodes hebdomadaires au deuxième degré et 5 périodes au troisième degré). Les heures de cours ainsi libérées par les titulaires de classes pourront être réaffectées à des finalités pédagogiques, comme la remédiation ;
- Afin de favoriser un bain linguistique en dehors de l'école, mener une concertation avec le secteur culturel et audiovisuel, afin de multiplier l'exposition des élèves aux langues étrangères, en particulier aux langues nationales, notamment via le sous titrage des programmes en version originale ;
- Veiller à développer des formations en langues dans les centres et organismes publics de formation (IFAPME, OISP, FOREM, …), en lien avec la réalité du monde du travail ;
- Organiser des formations accélérées aux langues internationales, orientées sur les aspects business ;
- Renforcer l'utilisation des tests de positionnement en langues.

Renforcer l'apprentissage des langues

Pérenniser et intensifier les actions menées dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière d'apprentissage des langues :

- Mettre en place au sein de l'IFAPME, un dispositif d'apprentissage des langues pour leurs apprenants ;
- Améliorer l'orientation des bénéficiaires vers les dispositifs les plus adaptés, compte tenu de leur niveau en langue et de leurs projets professionnels ;
- Renforcer le lien entre le projet professionnel du bénéficiaire et la connaissance d'une langue nationale ou d'une autre langue étrangère ;
- Intégrer le cadre européen commun de référence dans les référentiels de compétences sur tout le curriculum et sensibiliser les employeurs à son utilisation ;
- Accorder une attention particulière aux publics cibles, dont les formations et/ou projets professionnels sont tournés, vers des échanges internationaux, des expériences et des carrières internationales ou tous autres métiers exigeant l'utilisation d'une langue étrangère.

Soutenir les indépendants

Renforcer et favoriser le statut d'indépendant à titre principal, afin de faire grandir le vivier d'entrepreneurs wallons :

- Renforcer les dispositifs tels que :
  - AIRBAG ;
  - SESAM ;
  - Juniors indépendants ;
  - parcours SAACE ;
  - Chèques-formation et formations « chef d'entreprise » à l'IFAPME.

Aider les entreprises à maîtriser leurs coûts

Garantir la maîtrise des coûts des facteurs de compétitivité des entreprises pour maximiser leur potentiel économique et garantir leur croissance :

- Alléger le coût salarial des travailleurs, en contrepartie d'investissement où de mesure, pour la formation de leur personnel ;
- Poursuivre l'allègement de la fiscalité pesant sur les entreprises, initiée dans le cadre du 1er Plan Marshall, par la réorientation éventuelle de certains impôts et taxes.

Développement des aéroports

Renforcer la croissance des aéroports régionaux pour stimuler le déploiement socio-économique de la Wallonie :

- Renforcer et améliorer l'accessibilité des aéroports par tous les réseaux, afin de répondre aux besoins actuels et futurs ;
- A Charleroi, l'aéroport est spécialisé dans le transport de personnes, avec la présence d'importantes compagnies low cost. L'aéroport est voué à se développer en s'ouvrant vers de nouveaux secteurs et en proposant de nouvelles destinations permettant, par exemple, de relier d'autres continents tout en confirmant que l'aéroport de Charleroi est un aéroport de jour, et ce, dans le respect des règles actuellement applicables ;
- A Liège, l'aéroport est spécialisé dans le transport de marchandises. Afin de consacrer l'aéroport comme plate-forme multimodale, un projet de terminal TGV-fret est actuellement à l'étude. Dans un souci de développement durable, ce projet permettra de mettre en réseau par le rail, les grands aéroports européens pour ce qui concerne le transport de marchandises. Ce projet doit être soutenu conformément aux décisions du Gouvernement .

Renforcer la politique industrielle de la Wallonie

- ✓ Renforcer les pôles de compétitivité pour plus de création de valeurs:
  - Affiner la spécialisation des pôles selon le principe de la « smart specialization » ;
  - Lancer des appels à projets dans des thèmes transversaux centrés sur l'économie créative ;
  - Ouvrir les pôles à l'innovation non technologique et développer le secteur des services aux entreprises ;
  - Soutenir le montage de plateformes d'innovation partagée ;
  - Mettre en place une stratégie d'anticipation des métiers et des nouvelles niches d'avenir ;
  - Renforcer la prospection d'acteurs transfrontaliers pertinents ;
  - Renforcer la place des PME dans les projets des pôles ;
  - Favoriser le développement, le montage et le financement de partenariats internationaux.
- ✓ Programme « NEXT »

Mener une politique d'innovation ambitieuse

- mesures relatives à la constitution d'un portefeuille de projets « dormants » à exploiter ;
- mesures visant à favoriser l'acquisition, par des PME, de technologies innovantes, développées en-dehors de la Wallonie ;
- mesures visant à objectiver la question de la valorisation économique des résultats de la recherche ;
- mesures visant à maximiser les démarches de valorisation ;
- mesures relatives à une politique de gestion de la propriété industrielle qui favorise l'innovation.

Investir dans l'économie créative

Soutenir des projets d'appui à l'économie créative pour susciter des innovations de rupture:

- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'économie créative, à destination de tous les publics (en ce compris les structures d'animations économiques et technologiques) ;
- Envisager la mise en place de tous projets destinés à soutenir l'économie créative, comme notamment le soutien et le renforcement à la mise en place de « living labs », d'espaces de « co-working » ou de tous outils et plateformes partagées d'innovation destinées à soutenir l'excellence numérique ;
- Renforcer les équipes de terrain qui prospectent les entreprises à potentiel innovant et qui encadrent les entreprises dans leurs processus innovants ;
- Intégrer dans l'enseignement des modules destinés à susciter la créativité, ainsi que des modes de management adaptés à l'innovation ouverte (gestion de projets, approche de la complexité, etc.) ;
- Mettre en place dans chaque haute école une salle de classe créative, dans l'objectif de viser à l'apprentissage des méthodes et techniques créatives, y compris à travers le dispositif « Ecole numérique ».

Soutenir et valoriser l'entreprenariat

Le taux de création net d'activités doit encore être amélioré. Pour ce faire, il est proposé de :

- Renforcer les modules d'éducation à l'entreprenariat et à l'économie créative, dès l'enseignement secondaire et dans l'enseignement universitaire ;
- Renforcer la formation professionnelle à l'esprit d'entreprendre ;
- Inclure un module sur l'entreprenariat dans la formation des enseignants, en prévoyant des mises en situation adaptées à l'âge des étudiants ;
- Rendre structurelle l'expérience pilote des stages d'acculturation en entreprise pour les futurs enseignants .

Pérenniser nos entreprises

Accompagner les repreneurs et cédants dans le processus de transmission d'entreprises :

- Poursuivre, sous le contrôle de la SOWACCESS, l'intégration de la transmission d'entreprises dans les actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre ;
- Renforcer les modules de coaching et d'accompagnement post-transmission ;
- Renforcer les mécanismes de « management buy out » ;
- Pérenniser le réseau européen TRANSEO .

Professionnaliser les créateurs d'entreprises

Aider les créateurs d'entreprise à faire grandir leur société et à améliorer leurs compétences :

- Renforcer le suivi personnalisé des entrepreneurs et segmenter ce suivi selon leur profil ;
- Renforcer les modules de formation des chefs d'entreprises et renforcer les outils de formation (comme par exemple l'e-learning, etc.) ;
- Poursuivre et amplifier les politiques menées notamment dans le cadre de la mesure CXO, et envisager des chèques consultances pour administrateurs indépendants, etc. ;
- Renforcer les outils existants de conseil et d'assistance de première ligne, comme le médiateur de crédits et les centres d'entreprises en difficultés ;
- Poursuivre la politique « d'interim management » et renforcer son adéquation avec la taille des entreprises bénéficiaires.

Miser sur l'ouverture internationale de la Wallonie

Orienter les opérateurs wallons vers l'international pour maximiser le potentiel économique des entreprises wallonnes :

- Mettre en place un service approfondi et plus élaboré d'aide à l'implantation des entreprises à l'étranger ;
- Mettre en place un carrefour du partenariat international (AWEX & WBI) et un programme de sensibilisation et d'encouragement à l'amorce de partenariats ;
- Créer des plateformes partagées avec les métropoles, au départ des territoires adjacents, afin d'exploiter efficacement ce potentiel pour la Wallonie (Bruxelles, Luxembourg, Lille, Maastricht, etc.) ;
- Pérenniser les programmes Explort et les programmes "inter-culturalité", notamment via la mise à disposition de ressources humaines pour un séjour de prospection ;
- Former des jeunes à la culture (y compris la langue) et à l'approche d'un marché ;
- Mettre à disposition d'entreprises wallonnes, des ressources pour un séjour de prospection.

VISER L'EXCELLENCE DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

Valoriser le métier d'enseignant et élever le niveau de qualification des professeurs :

- Renforcement de l'attractivité du métier d'enseignant, en valorisant les formations suivies au cours de la carrière (effets de la « masterisation) ;
- Intégration de pratiques d'accompagnement des futurs et jeunes enseignants par des enseignants expérimentés (tutorat-mentorat) ;
- Accompagnement spécifique du début de carrière (cinq premières années), singulièrement la première année.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur:

- Orienter l'offre de formation dans les institutions d'enseignement supérieur vers les enjeux socio-économiques ;
- Favoriser la création de plateformes mettant des infrastructures et des équipements pédagogiques de qualité à disposition de tous les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi d'opérateurs de formation professionnelle.

Améliorer les pratiques de l'enseignement obligatoire

Faire de l'enseignement obligatoire un espace d'apprentissage performant orienté vers la réussite.

Pour ce faire, il convient de :

- Détecter précocement les difficultés et accompagner, le plus tôt possible, les élèves afin de prévenir un éventuel redoublement ;
- Affecter les économies générées par la réduction du redoublement pour financer les investissements dans des politiques ou, des pédagogies qui permettent d'améliorer la qualité de l'enseignement ;
- Organiser l'enseignement en un tronc commun jusqu'à la 3ème année minimum (15 ans) ;
- Construire, à court terme, une épreuve certificative commune et obligatoire sur l'ensemble des savoirs et compétences attendus pour chaque discipline à l'issue du premier degré ; de même pour le deuxième degré suite à une réflexion préalable quant à son organisation.

Améliorer le pilotage de l'enseignement obligatoire et l'autonomie des établissements

Mieux cadrer l'offre d'enseignement avec les réalités socio-économiques actuelles et assurer la maîtrise des compétences attendues à chaque étape du continuum pédagogique.

Pour ce faire:

- Pour les établissements présentant un écart significatif, la Commission de Pilotage proposera un modèle de plan stratégique portant sur l'articulation des ressources internes et externes à l'établissement ; ces plans seront valables six ans et associeront des mesures concrètes et des indicateurs de réalisation et de résultat, permettant de mesurer les progrès accomplis ;
- Organiser des audits globaux des établissements, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres systèmes éducatifs ou dans l'enseignement supérieur, à travers l'Agence pour l'Évaluation de la Qualité de l'Enseignement Supérieur ;
- Accorder davantage d'autonomie au chef d'établissement et lui fournir une aide, sur le plan de la gestion administrative et financière.

Refonder l'enseignement qualifiant

Augmenter le niveau de compétence et de certification de la population active et assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de compétences. Améliorer l'employabilité, offrir des perspectives de carrière attrayantes et ambitieuses aux jeunes.

Pour ce faire, il convient de :

- Déterminer les raisons des abandons en cours de formation et développer des mécanismes adéquats pour en détecter les causes et y remédier ;
- Renforcer les articulations et les synergies en matière de formation, d'enseignement et d'emploi par une cohérence optimale entre l'offre de formation et les secteurs identifiés comme prioritaires au niveau des bassins de vie ;
- Ajuster l'offre de formation en fonction des besoins nouveaux des entreprises, de manière à favoriser à la fois le maintien et la création d'emplois.

Capitaliser sur les effets des aires métropolitaines

Capitaliser le potentiel de redéploiement économique des pôles urbains :

- Cibler le soutien régional sur les aires métropolitaines sans préjudice des zones urbaines, semi-rurales et rurales ;
- Améliorer l'effet de diffusion des aires métropolitaines sur l'ensemble du territoire ;
- Maximiser la plus-value « frontalière » en approfondissant les coopérations au sein de l'Euro-métropole Lille-Kortrijk-Tournai, de l'Eurégio Meuse-Rhin et de la Grande Région, afin d'amplifier les synergies en matière d'accessibilité et de mobilité, mais aussi de mutualisation d'équipements et services, d'enseignement et de formation, de recherche et d'emploi ;
- Intensifier les collaborations de type «win-win» entre Bruxelles et la Wallonie, en renforçant le développement de projets communs, spécifiquement les projets ayant un impact sur l'hinterland bruxellois (Brabant wallon, Hainaut,…) ;
- Prévoir des incitants et des facilités pour encourager les opérateurs privés et publics à investir dans les centres urbains ;
- Bâtir la ville de demain pour répondre au défi démographique en luttant contre l'étalement urbain.

Renforcer le soutien au secteur touristique

Donner des réponses concrètes aux questions des opérateurs et acteurs du secteur touristique, en prenant en compte les spécificités du secteur:

- Favoriser l'extension des zones à caractère touristique (zones de loisirs) afin de permettre l'accueil et le développement d'activités économiques à caractère touristique ;
- Miser sur le maillage du territoire, par activités et mode d'hébergement ;
- Expérimenter des modèles innovants de gestion, via notamment le recours à des PPP.

Stimuler l'innovation et optimaliser la gestion des soins de santé

Garantir un système de santé efficace, innovant, cohérent, solidaire et équitable en stimulant l'innovation et la gestion responsable :

- Promouvoir l'innovation technologique médicale et stimuler le développement et l'utilisation de ces nouvelles technologies avec une attention particulière aux gérontechnologies ;
- Soutenir les investissements dans le développement de plateaux médico-techniques dans une perspective stratégique d'amélioration des actes diagnostiques et thérapeutiques, de mutualisation des ressources, de promotion de la recherche et de l'innovation médicale de Wallonie ;
- Soutenir l'innovation et la qualité des hôpitaux, acteurs de premier plan et importants pourvoyeurs d'emplois, notamment au travers d'une démarche d'accréditation ;
- Développer l'e-santé en renforçant le Réseau Santé wallon, plateforme d'échange des ressources entre professionnels de la santé, modèle précurseur à exporter.

Lancer une programmation ambitieuse pour la création de ressources résidentielles diversifiées pour les personnes dépendantes

Créer des places d'accueil pour les personnes dépendantes, favoriser ainsi la création d'emploi et lever les freins à la mise à l'emploi :

- Déployer une offre de logements locatifs et acquisitifs, en lien avec les perspectives démographiques, qui prendra notamment en compte l'adaptabilité des logements pour les PMR et les aînés, afin de favoriser, prioritairement, leur maintien à domicile ;
- Mettre en place une politique volontaire en matière de création de ressources résidentielles diversifiées pour les personnes dépendantes, en particulier les personnes en situation de handicap ;
- Mener une politique ambitieuse d'hébergement résidentiel pour nos aînés, en parallèle par le développement et la construction de maison de repos, de maisons de repos et de soins, de résidences services et de résidences services sociales.

Soutenir le développement de formes alternatives de prise en charge de la dépendance et faire de la Wallonie un modèle pour le maintien à domicile

Proposer des formes alternatives de financement permettant de faire reculer la perte d'autonomie et de maintenir les personnes âgées à leur domicile plus longtemps :

- Mettre en œuvre des politiques d'encouragement du maintien des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile ;
- Reconnaître les services de télésurveillance et de suivi des patients à domicile comme services de soutien à domicile ;
- Augmenter l'offre d'aide et de soins à domicile afin de soutenir les travailleurs ayant une personne dépendante en charge ;
- Apporter un soutien aux parents de personnes dépendantes afin de mieux concilier la vie professionnelle et la vie privée.

RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA COMPETITIVITE DE LA WALLONIE EN MOBILISANT LE TERRITOIRE

Le territoire wallon est un atout majeur pour le développement économique :

- Mettre en œuvre le package de dispositions facilitatrices pour les entreprises et les développeurs de projets intégré dans le Code du Développement territorial ;
- Mettre en œuvre le « Permis Parlementaire » prévu dans le nouveau CoDT ;
- Anticiper les besoins fonciers et immobiliers des entreprises, en élaborant des « réserves » d'hectares directement disponibles pour les entreprises ;
- Poursuivre le recyclage des friches industrielles pour le développement de projets ;
- Encourager les opérateurs à investir les centres urbains et ruraux
- Faire jouer aux aires métropolitaines leur rôle de moteur économique ;
- Capitaliser le potentiel de redéploiement économique des pôles urbains.

UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Le maintien à un haut niveau de qualité des différentes infrastructures de transport constitue, pour la Région, un enjeu considérable pour l'économie, la mobilité, la sécurité, le tourisme et l'environnement :

- Maintenir et développer un réseau performant et structuré de chemin de fer en Wallonie. En matière de fret, des mesures de soutien ciblées seront étudiées en vue de favoriser le recours des entreprises à ce mode de transport ;
- Mener à bien et développer les sites multimodaux (tel que le Trilogiport) ainsi que la mise à grand gabarit de l'ensemble du réseau fluvial qui draine la Wallonie, tout en l'interconnectant au réseau européen des voies navigables ;
- Développer un plan de dragage, d'entretien et de développement des voies navigables afin de permettre un mode de transport complémentaire à la route ;
- Assurer et développer des modalités durables de financement des transports en commun en Wallonie.

RENFORCER LE SOUTIEN APPORTE AU SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Faire de l'industrie agro-alimentaire un véritable moteur de croissance économique :

- Promouvoir les filières et axer les efforts, non seulement sur la production, mais aussi sur la commercialisation des produits agricoles ;
- Mettre l'accent sur la promotion d'une production et d'une consommation de produits de qualité issus de l'agriculture wallonne tant en Wallonie, en Belgique qu'à l'international via l'AWEX ;
- Assurer au consommateur une information correcte et objective sur la qualité des produits alimentaires wallons ;
- Assurer au sein d'une plateforme interprofessionnelle (entre les producteurs de matières premières et les industries de transformation) un échange d'informations économiques et techniques.

VALORISATION DES DÉBOUCHÉS POUR LES MATIÈRES PREMIÈRES WALLONNES

Faire des matières premières un véritable moteur de croissance économique :

- Stimuler et accompagner les initiatives nouvelles à haut potentiel de valorisation, exploiter les avantages comparatifs de la Wallonie et saisir les nouvelles opportunités de marché dans une optique d'utilisation raisonnée des ressources et en vue de contribuer au développement durable de la Wallonie ;
- Attirer de nouveaux acteurs du secteur agro-alimentaire en Wallonie afin de valoriser les productions agricoles locales et soutenir la recherche agro-forestière ;
- Assurer la complémentarité des interventions publiques dans les secteurs agricoles, forestiers et de la conservation de la nature ; cela dans une perspective multifonctionnelle et cohérente du projet de territoire.

RENFORCER LE SOUTIEN APPORTE AU SECTEUR DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Faire de l'industrie culturelle et créative un véritable moteur de croissance économique:

- Evaluer le système de soutien à l'industrielle culturelle et créative ;
- Renforcer sur base des apprentissages de l'évaluation, les dispositifs mis en place en vue de soutenir économiquement le développement de l'industrie culturelle et créative.

SOUTENIR LA JEUNESSE

Améliorer les connaissances des réalités de la jeunesse et favoriser ainsi l'accrochage scolaire, l'insertion sociale ou encore la formation professionnelle des jeunes:

- Finaliser la mise en œuvre du dispositif de coordination entre les acteurs de l'aide à la jeunesse et de l'enseignement pour lutter contre le décrochage scolaire ;
- Proposer, lors de chaque législature, une actualisation des connaissances en matière d'accrochage scolaire, d'insertion sociale, de formation professionnelle,… dans un rapport sur l' « Etat de la jeunesse », piloté par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec les Régions.

Une Wallonie qui va de l'avant !

- Le Plan Marshall 2022 n'est, ni un « Plan de Société », ni un « Master Plan » et encore moins une « DPR », c'est un plan « économique » au profit de la Wallonie ;
- Le Plan Marshall 2022 est un plan d'actions cohérent, clairement orienté vers le développement économique de la Wallonie ;
- En élaborant une stratégie à 10 ans, la Wallonie veut réintégrer sa place parmi les régions d'Europe les plus performantes !
- En capitalisant sur le Plan Marshall et le Plan Marshall 2.vert, nous avons tous les outils pour mener à bien ce nouveau défi pour la Wallonie, ses citoyens et son développement !

PLAN MARSHALL 2022

DE L'AUDACE POUR DOPER L'ÉCONOMIE & L'EMPLOI